

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/02/2019

Référence
2019_004

Objet de la délibération
Intercommunalité - Châteauroux Métropole : Avis sur le projet RLPi (Règlement Local de la Publicité Intercommunal)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	11

Date de la convocation
30/01/2019

Date d'affichage
30/01/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2019 et le 6 Février à 20 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE SALLE DU CONSEIL sous la présidence de DURAND CLAUDE, Maire

**Présents** : M. DURAND CLAUDE, Maire, Mmes : CASSARA YOLANDE, DI DOMENICO LAURENCE, FORTIN SYLVIANE, GUDIN MARIE-FRANCE, MM : CLEMENT ERIC, DEVAULT PHILIPPE, MOULIN CHRISTOPHE

**Excusé(s)** : M. PARIS DENIS

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mme PONTABRY ERIKA à M. DEVAULT PHILIPPE, MM : BONNIN ANTHONY à

Mme CASSARA YOLANDE, SCHULETZKI JEREMY à M. DURAND CLAUDE

**Absent(s)** : Mme MOREAU NATHALIE, M. BARON CHRISTIAN

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CASSARA YOLANDE

**Intercommunalité - Châteauroux Métropole : Avis sur le projet RLPi (Règlement Local de la Publicité Intercommunal)**

Le conseil communautaire de Châteauroux Métropole, par délibération en date du 15 novembre 2018, a arrêté le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi).

Comme prévu par les articles L 581-14-1 du code de l'environnement et L 123-9 du code de l'urbanisme, le conseil municipal doit émettre un avis.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,**

Vote :  
Pour 8+3 proc.  
Contre  
abstention

**DONNE**

- **un Avis favorable** au projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi)
- **D'AUTORISER** Monsieur Le maire, ou toute personne déléguée par lui, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le :

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/02/2019

Le Maire

CLAUDE DURAND

